

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240328-2024_28-DE
Reçu le 28/03/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 27 MARS 2024
À 18h

Délibération 2024 / 28
(14^e délibération de la séance)

**EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 19
Votants : 21

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
20/03/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
29/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 27 mars à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, VERTES Alain.

Absents représentés : BRAMOND Philippe (donne pouvoir à GROUGEARD Michel), SERMET Jean-Claude (donne pouvoir à VERTES Alain).

Absents excusés :

Absents : COQUEAU Stéphane, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2023,

Après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants présentés ci-dessous,

Section de Fonctionnement (en €)	
Recettes de fonctionnement :	4 299 253,98
Dépenses de fonctionnement :	3 897 985,27
Résultat de l'exercice 2023 :	401 268,71
Résultat reporté 2022 :	347 514,65
Résultat cumulé 2023 :	748 783,36

AR Prefecture046-214601288-20240328-2024_28-DE
Reçu le 28/03/2024

Section d'Investissement (en €)	
Recettes d'investissement :	2 309 499,46
Dépenses d'investissement :	849 758,64
Résultat de l'exercice 2023 :	1 459 740,82
Résultat reporté 2022 :	781 972,55
Résultat cumulé 2023 :	2 241 713,37
Restes à réaliser :	
RAR en recettes d'investissement :	676 115,00
RAR en dépenses d'investissement :	1 594 503,51
Solde des RAR :	- 918 388,51
Résultat de l'exercice avec RAR :	1 323 324,86
Besoin de financement de la section d'investissement :	0,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **AFFECTE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement :	0,00
Montant total à inscrire au compte c/1068 :	0,00
Résultat de fonctionnement reporté :	748 783,36

Transcription au budget 2024 :

Report du résultat d'investissement :	Recette au c/001	2 241 713,37
Couverture du besoin de financement :	Recette au c/1068	0,00
Report à nouveau du résultat de fonctionnement :	Recette au c/002	748 783,36

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.